

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0707/PR/MEN portant organisation d'un concours externes pour le recrutement des Maîtres d'Enseignement Spécial rentrée scolaire 2000-2001.

n° 2000-0707/PR/MEN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date de publication
10 septembre 2000

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2000

Date du numéro
15 septembre 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VULa loi n°48/AN/83 du 26 juin portant statut général des fonctionnaires

VULe décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leur attributions

VULe décret n°89-062/PRE du 29 mai 1989 relatif aux statuts particuliers des fonctionnaires

VULe décret n°83-101/PR/FPdu 10 septembre 1983 fixant les conditions de recrutement des fonctionnaires

VUL'arrêté n°90-0308/PR/EN du 08 avril 1990 créant et organisant le recrutement, la formation et la certification des personnels enseignants du premier degré

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Un concours externe pour le recrutement de 10 maîtres d'enseignement spécial est ouvert dans les conditions ci-dessous indiquées

- Date de clôture des inscriptions
- Date du concours : seront précisés – Lieu : ultérieurement

Article 2

Le jury du concours est constitué comme suit : Président – Le Directeur Général de l'Education National ou son représentant

- d'un Inspecteur de l'enseignement de l'Arabe
- d'un Conseiller Pédagogique d'enseignement de l'Arabe
- des Maîtres d'enseignement Spécial d'Arabe
- d'un Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*P. le Président de la République
chef du Gouvernement P.O Le Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH